In the name of Allah, the Most Gracious, the Most Merciful













Histoire et philosophie des sciences, de la médecine, de la santé et des soins

INTRODUCTION

- La médecine (du latin medicina « art de guérir, remède, potion ») est la science et la pratique (l'art) étudiant l'organisation du corps humain (anatomie), son fonctionnement normal (physiologie), et cherchant à restaurer la santé par le traitement (thérapie) et la prévention (prophylaxie) des pathologies.

- Si **le soin** apparaît en Grèce comme la raison d'être et l'origine de la médecine, soin et médecine se séparent et se rejoignent dans l'histoire.

INTRODUCTION

- Penser le soin implique désormais de se demander de **quelle manière la société peut contribuer à la mise en œuvre d'une médecine qui offre une individualisation du soin**, sans faire porter sur le patient la lourde responsabilité de son état de santé.

1 – MEDECINE ARCHAIQUE

- Conceptions magico animistes et religieuses
- Déshumaniser la maladie.
- Sorcier, prêtres Magiciens, Chamans, Gestes rituels.
- **Médecine empirique :** opium, belladone, chanvre indien, contentions de fractures.

2- LA MÉDECINE HIPPOCRATIQUE

serment d'Hippocrate probablement rédigé au IV siècle A.V J.C Publication byzantine du XIIe siècle du serment)

2- LA MÉDECINE HIPPOCRATIQUE

- La clinique hippocratique, se base sur l'observation méticuleuse des manifestations de la maladie à même le corps du malade.

- **Le malade est appréhendé dans sa globalité** et **sa singularité** à travers les particularités :

1. **Constitution humorale; ≈ (physiologie)**
2. **Relation propre à l'environnement naturel (géographique, climatique, etc.);**
3. **Culturel (genre et hygiène de vie).**

2- LA MÉDECINE HIPPOCRATIQUE

- Il est considéré de part sa biographique (expérience vécue, sa souffrance);



SUBJECTIVITÉ (actuellement).



- La mission du médecin hippocratique:

1 - Saisir et de prévoir l'évolution naturelle et individuelle de la maladie,

2 - Comprendre le déséquilibre des humeurs a l'origine de la maladie et l'effort de l'organisme, à revenir à l'équilibre.

2- LA MÉDECINE HIPPOCRATIQUE

- le thérapeute grec est l'ami et le serviteur de la nature.
- Pour cette raison, il est :
  1. l'ami et le serviteur du malade,
  2. Il seconde le malade dans le combat qu'il livre contre la maladie.

Il soulage les souffrances
(la guérison ou la mort)

2- LA MÉDECINE HIPPOCRATIQUE

- Par conséquent, il se conforme à la fois:

1. **la nécessité de suivre le cours de la nature,**
2. **devoir de faire le bien au malade.**

- Ainsi la thérapeutique hippocratique unit fermement **la clinique et le soin** : ce sont les deux versants indissociables de l'attention et du dévouement qu'on se doit à ***l'individualité souffrante***.

2- LA MÉDECINE HIPPOCRATIQUE

HIPPOCRATE LE PERE DE LA MEDECINE MODERNE

« A chacun de trouver son équilibre avec la juste proportion entre l'exercice et l'alimentation. »

- **La profession médicale s'organise ainsi autour de règles:**
  - l'obligation morale de la connaissance et transmission du savoir,
  - l'égalité de la prise en charge des hommes face à la souffrance et à la maladie,
  - la défense de la vie,
  - la défense du secret professionnel, qui ne constitue pas un privilège de la profession, mais un droit fondamental du malade.

- **L'art d'être médecin est depuis lors guidé par :**
  - l'instruction des règles,
  - l'expérience personnelle (l'interrogatoire et l'examen du malade).

2- LA MÉDECINE HIPPOCRATIQUE

- Hippocrate était certainement un grand sémiologiste, mais les connaissances anatomiques étaient très superficielles, la physiologie inconnue.


HIPPOCRATE REFUSE LES PRÉSENTS D'ARTAXERXÈS
d'après le tableau de Girodet.

3- LA MÉDECINE AU MOYEN AGE

- La médecine va se distinguer du soin (***Le soin sans la médecine).***

- Pour des raisons religieuses, sociales et institutionnelles, **les soins ne coïncident pas avec la médecine** mais avec **la réalisation de la vertu chrétienne de la charité** dans les œuvres d'assistance et d'hospitalité destinées aux pauvres.

- La primauté du devoir d'assistance et l'indifférenciation des infirmes, parmi lesquels les malades ne se distinguent pas encore, constituent, tout du moins pendant le Moyen Age, **un frein à la médicalisation de l'hôpital**.

- Au Moyen Age, **c'est *le pauvre*, et non le malade**, qui fait l'objet de soins.

4 – LA MÉDECINE ARABO-MUSULMANE







4 – LA MÉDECINE ARABO-MUSULMANE

- la médecine arabo-musulmane n'est pas la médecine qui existait au temps du prophète. Il s'agit d'une médecine héritière du monde grec, couvrant une période allant du 8ème au 13ème siècle.

- Communément qualifiée d'arabo-musulmane, cette médecine n'était pas exclusivement arabe, puisque **son influence et sa pratique se sont étendues de l'Espagne jusqu'à l'Asie centrale**, ni exclusivement musulmane, puisqu'elle regroupait des médecins appartenant aux trois religions monothéistes : **musulmane, chrétienne et juive**.

- L'adjectif arabo-musulman vient du fait que cette médecine s'est développée dans **l'espace géographique sous juridiction arabo-musulmane.**

4 – LA MÉDECINE ARABO-MUSULMANE

- « J'ai pensé à la situation des détenus dont le grand nombre et les mauvaises conditions carcérales font qu'ils sont exposés aux maladies et sont dans l'incapacité de sauvegarder leur santé en consultant des médecins conseils. Il conviendrait donc de désigner une équipe de médecins qui puissent rendre visite quotidiennement à tous les prisonniers pour leurs prodiguer des soins et leurs distribuer des médicaments et des potions… »

Correspondance adressée par le Vizir ALI BEN AISSA EL DJERAH à SINANE IBNOU TABET, chef des médecins à Baghdad, 3eme siècle de l'Hégire (9eme siècle après Jésus-Crhist). Cette lettre rapportait les préoccupations et les recommandations sanitaires du Vizir de BAGHDAD à son médecin chef concernant la situation des personnes incarcérées

4 – LA MÉDECINE ARABO-MUSULMANE

- La médecine arabo-musulmane a joué **un rôle d'intermédiaire entre la médecine grecque et la médecine chrétienne occidentale de la Renaissance**.

- En effet, les livres du savoir grec, en particulier **les ouvrages d'Hippocrate et de Galien**, ont d'abord été traduits en arabe par les érudits syriaques, après la reconquête musulmane du moyen orient, du temps des empires Omeyyades et Abbassides.

- Les Arabes ont non seulement **conservé le savoir grec** mais l'ont **enrichi et métissé avec des connaissances plus anciennes, héritées des babyloniens et des égyptiens, avant de le transmettre à la chrétienté d'occident.**

4 – LA MÉDECINE ARABO-MUSULMANE

- **l'Hôpital arabe était déjà le précurseur de l'hôpital occidental actuel**, avec ses services de médecine et de chirurgie, un quartier pour les femmes, un pour les aliénés, sa bibliothèque et un enseignement clinique qui se faisait au lit du malade.

- Les soins aux patients alternaient avec l'enseignement aux étudiants.

4 - LA MÉDECINE ARABO-MUSULMANE

MOÏSE IBN MAÏMOUN
MAÏMONIDE (1135-1204)
Théologien, philosophe médecin

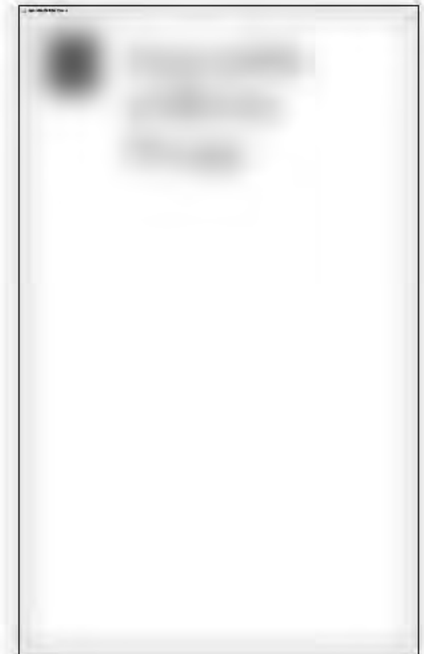
- **Cordoue puis Le Caire**
- Ses **"Commentaires"** sur Hippocrate et Galien dans lequel il n'hésite pas à contredire ou à critiquer certains points.
- **Concilier Foi et Raison.**
- **Vertus morales et Santé = *Le soin avec la médecine.***



4 - LA MÉDECINE ARABO-MUSULMANE

- Abu Bakr Mohammad Ibn Zakariya al-Razi, connu aussi comme Razi (persan: رازی)

- Il écrivit plusieurs traités qui furent réunis par ses élèves dans le *Totum Continens* ou *Kitab El Hawi* (le livre qui contient tout) en 70 volume.



4 – LA MÉDECINE ARABO-MUSULMANE

- Avicenne ou Ibn Sina, ou plus précisément Abu Ali al Husain ibn'Abdallah ibn Sina (Boukhara 980–Ispahan 1037). Philosophe, mathématicien, astronome, physicien, médecin, poète, il fut très productif et ne nous laissa pas moins de 156 ouvrages authentifiés, écrits en arabe ou en persan.



5 – LA MEDECINE MODERNE







5 – LA MÉDECINE MODERNE

- XIXème siècle : L'histoire moderne de la médecine peut être lue comme l'histoire du **désintérêt, voire du mépris de la médecine pour le corps souffrant** et, par conséquent, pour **le soin** (La compétence scientifique, le prestige social et la forte hiérarchisation des relations à l'hôpital).

- XX siècle : La primauté accordée à l'individualité biologique et à la subjectivité humaine, la revalorisation de la clinique et de la thérapeutique conduisent à renouer avec l'inspiration de la médecine grecque, à affirmer la fonction soignante de la médecine ou, plus exactement, à ***définir la médecine comme le soin de l'individu.***

5 – LA MEDECINE MODERNE

- L'éthique médicale, renouvelée d'abord par les problèmes liés à la recherche, cadré ensuite par les revendications des associations de malades, notamment du SIDA, **en matière de recherche *et* de soins**, renonce au paternalisme et demande aussi de reconnaître le patient comme **une *personne***, comme un sujet souffrant qui participe à sa prise en charge médicale.

5 – LA MÉDECINE MODERNE

- Aujourd'hui, *le respect de l'autonomie et de la volonté de la personne* entre dans une forte tension avec *le devoir de soigner*.



PRÉCEPTES, ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES UNIVERSELS

Trois séries de préceptes éthiques et déontologiques universels,
fondamentaux guident la pratique de la médecine .

- L'obligation de compétence;

- Le respect des droits du malade;

- L'attention à l'autre, faite de solidarité qui précise bien que le médecin doit rester au service et au bénéfice du malade.

PRÉCEPTES, ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES UNIVERSELS

- **L'obligation de compétence :** ce principe éthique est repris dans le Code de déontologie Médicale (Code de déontologie médicale Algérien, **Art 15**, ***Décret exécutif 92/276 du 06 juillet 1992***), et indique, que le médecin, le chirurgien dentiste ont le devoir d'entretenir et de perfectionner leurs connaissances et d'agir conformément aux données actuelles de la science ;

- **Le respect des droits du malade, c'est le respect de l'être humain, de sa dignité, de son identité, de son intégrité physique et psychique, de l'information qui lui est due, de sa volonté librement exprimée, et du secret professionnel qui lui est garanti** ;

PRÉCEPTES, ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES UNIVERSELS

- Ces dispositions reprises en grande partie dans le code de déontologie médicale, offrent la possibilité d'administrer à un patient en **interdisant toute discrimination**, des **soins appropriés**, des **traitements dont l'efficacité est reconnue**, et **des traitements qui garantissent une meilleure sécurité sanitaire eu égard aux connaissances médicales avérées** en fonction de l'état du malade et de l'urgence des interventions.
- Il est interdit à un professionnel, en l'état des connaissances médicales, de **faire courir au patient des risques disproportionnés** par rapport au bénéfice escompté.

PRÉCEPTES, ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES UNIVERSELS

Le code de déontologie médical en Algérie est découpé en plusieurs titres qui relèvent plusieurs principes

1. LE PREMIER PRINCIPE : « la primauté de la personne »

– Le médecin est au **service de l'individu** avant de l'être au service de la société ;

– Le **respect de la vie humaine**, de la personne et de sa dignité est intransgressible (dont le respect de l'intégrité du corps, du secret....)

– **Le secret est sans limite** et persiste au-delà de la mort.

PRÉCEPTES, ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES UNIVERSELS

2. LE DEUXIEME PRINCIPE :

- **« L'indépendance nécessaire au contrat de soin librement consentie par les parties.**
- **Liberté du patient .**
- **Liberté du médecin .**

3. LE TROISIEME PRINCIPE :

- **Il doit être personnellement responsable , compétent, disponible, exercer sans injustice ni discrimination ,** rétablir les droits là où ils sont bafoués .

4. LE QUATRIEME PRINCIPE :

- Regroupe les règles de bonnes « **confraternités** » et de bons rapports avec les autres professionnels

CONCLUSION

- **les droits fondamentaux de l'homme sont garantis par l'État et la constitution,** et ces principes restent conformes aux **anciens textes** ; prière de **MAIMONIDE**, et surtout au **serment d'Hippocrate**, remanié à plusieurs reprises et qui reste toujours d'actualité en tant que référentiel du serment , d'ailleurs repris en large partie dans le code de déontologie et les réflexions éthiques de la pratique médicale, aident à formuler des réponses permettant de faire valoir **la dignité de l'être humain de la naissance à la mort .**

